

06-129

Pour diffusion immédiate  
Le 18 décembre 2006

## LE GOUVERNEMENT MCGUINITY RECONNAÎT LE RÔLE DES FAMILLES ÉTENDUES EN ONTARIO

*Le congé familial pour raison médicale avec protection de l'emploi s'applique désormais aux membres de la famille et aux amis proches*

MARKHAM — Le gouvernement McGuinty reconnaît la nature changeante de la notion de famille en Ontario en élargissant le congé familial pour raison médicale aux membres de la famille et aux amis proches, a déclaré aujourd'hui M. Steve Peters, ministre du Travail.

« Nous avons élargi l'admissibilité au congé familial pour raison médicale pour permettre aux employés de prodiguer des soins à des membres de la famille additionnels et à des gens qui sont considérés comme de la famille, a dit M. Peters à des leaders communautaires au Markham Chinese Cultural Centre. Nous nous rangeons du côté des employés qui ont besoin de savoir que leur emploi sera protégé pendant qu'ils prodiguent des soins à une personne gravement malade qui leur est chère. »

Le congé familial pour raison médicale permet de prendre un maximum de huit semaines de congé non payé avec protection de l'emploi pour prodiguer des soins à un membre de la famille qui souffre d'une maladie grave lorsque cette maladie risque grandement de causer le décès dans un délai de 26 semaines. Un changement récent permet désormais aux employés de prodiguer des soins à des membres de leur famille étendue ainsi qu'à des amis pour qui ils sont comme de la famille.

Le congé familial pour raison médicale va de pair avec programme de prestations de compassion de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral qui permet aux employés se trouvant dans cette situation de demander l'Assurance-Emploi pendant ce congé.

« Le congé familial pour raison médicale est issu d'un gouvernement altruiste qui comprend les familles de l'Ontario. Le bien-être de ces dernières nous tient à cœur, a ajouté le ministre. Ce congé contribue à un meilleur équilibre entre le travail et les responsabilités familiales, à la façon des congés de maternité et de paternité. Nous sommes prêts à aider les Ontariens et les Ontariennes dans les moments douloureux de leur vie. »

Pour obtenir des précisions sur les conditions d'admissibilité élargies, veuillez vous rendre sur le site du ministère à l'adresse [www.ontario.ca/congefamilialpourraisonmedicale](http://www.ontario.ca/congefamilialpourraisonmedicale) ou appeler sans frais le 1 800 531-5551.

Renseignements :  
Susan McConnell  
Bureau du ministre  
416 326-7710

Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

*Available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)